Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260407-DE07042602-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 7 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François

Absent(s) ayant donné procuration : M. JAKOB-BAMBERG Rupert à M. CONSTANT Olivier

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 dans les conditions suivantes :

+ 57 772,52 € à l'excédent de fonctionnement reporté (110) 002.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 à l'excédent de fonctionnement reporté (110) 002 pour un montant de 57 772,52 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

